Compte-rendu du conseil de l'E.E.Pu. L'Auditoire du Mardi 3 novembre 2020

Enseignants : Mme FIANCET, M. LESSARD et Mme JUSSIENNE.

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme PERRUSSEL, Mme LE MOELLIC, et Mme REHAB.

Adjointe Enfance-Jeunesse-Vie scolaire : Mme SCHINDLER.
Responsable service enfance : M. RUBAUD.
Chargé de l'urbanisme, de l'aménagement, des commerces et services, des plans de déplacement et transports collectifs ainsi que de la coordination générale : sécurité et travaux sur le domaine public : M. CORDONNIER.

Personnes excusées :
IEN : M. LETORT.

MAIRE : M. BONNIN.

Enseignants : Mme NOURRY, Mme BEASSE, M. FOUGLE, Mme BRILLU, Mme GOURMELON, Mme ABRAHAM, Mme DUFEU, M. THOMAS, Mme MARTIN, Mme GOHIN et Mme CLESSE.

Représentants des parents d'élèves titulaires : M. VIOT, Mme HOUEIX-KARZAZI, Mme GAUDIN, Mme JULLIEN, Mme LEFAUCHEUR, M. TORTRAT, Mme PACHEU, Mme GESLIN et M. FORTIN.

La séance du conseil s'ouvre à 18h00 et se termine à 20h00.
Les secrétaires de séance sont : Mme PERRUSSEL (pour les parents d'élèves) Mme FIANCET (pour les enseignants).

---

1) Le point sur la rentrée :

> Effectifs :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TTL
64	61	56	67	60	308

Effectifs de l'année précédente : 316 élèves (en sept 2019).
Prévisions faites le novembre 2019 : 309 élèves.

> Organisation pédagogique :

CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1/CE2	
22	21	21	25	24	12 / 14 / 26	308

CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1/CM2	CM1/CM2	CM1/CM2
28	14 / 13 / 27	13 / 15 / 28	14 / 15 / 29	13 / 15 / 28	14 / 15 / 29

Chaque professeur enseigne l'anglais dans sa classe, du CP au CM2.

Des échanges de services se font pour l'allemand qui est enseigné en CM1 et CM2:

X Entre les 4 classes de CM1/CM2 : Mme CLESSE enseigne l'allemand aux quatre groupes, Mme MARTIN, l'histoire, Mme JUSSIENNE, la géographie et Mme GOHIN les sciences.

X Céline CLESSE enseigne l'allemand dans la classe de Mme DUFEU et M. THOMAS pendant que Mme DUFEU et M. THOMAS prennent en charge l'anglais avec les CM1/CM2.

> Différentes aides mises en place :

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées sur différents temps le midi ou l'après-midi. Chaque enseignant communique son créneau aux parents des enfants concernés.

Le PPRE : **Programme Personnalisé de Réussite Educative** qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Le PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé est un plan d'accompagnement personnalisé qui répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.
Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Le PPS : Projet Personnel de Scolarisation est un outil introduit par la loi française du 11 février 2005, quand on a affaire à un enfant avec handicap, pour favoriser sa scolarisation dans les meilleures conditions possibles, et réduire les discriminations. On peut par exemple demander un accompagnement humain.

A l'école nous avons 5 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : Mme BRIAND, Mme LECLERC, Mme MALIKI, Mme CHOQUENE et Mme KAKIL.

Durant la première période 2 enfants avec notification n'ont pas eu d'AESH nommée.

> Les évaluations CP et CE1 :

Les évaluations CP/CE1 sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP/CE1.

Elles répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Les évaluations sont conçues par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). L'implication du Csen permet de bénéficier des dernières avancées de la recherche en vue d'accroître l'efficacité de ces évaluations et ainsi de mieux répondre aux besoins des élèves.

Au CP :

X en français : la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**.
X en mathématiques : **l'**étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix **(lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en** géométrie.

AU CE1 :

X en français : la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit**.
X en mathématiques : la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques**.
Les évaluations CP/CE1 se sont déroulées **du lundi 14 septembre au vendredi 25 septembre 2020**.

Les livrets ont été édités et distribués par l'éducation nationale.

D'autres évaluations CP auront lieu en janvier 2021.

> Les évaluations CE2:

Les évaluations CE2 n'ont pas été reconduites cette année.

> Contrat SCU, service civique universel:

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire.

Ses missions à l'école : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Agathe AMOSSE travaillera à l'école du 1/10/2020 au 31/05/2021.

2) Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école.

Représentants des parents d'élèves titulaires élus lors du scrutin: M. VIOT, Mme HOUEIX-KARZAZI, Mme PERRUSSEL, Mme GAUDIN, M. TORTRAT, Mme PACHEU, Mme REHAB, Mme GESLIN et M. FORTIN.
Représentants des parents d'élèves titulaires élus lors du tirage au sort : Mme JULLIEN, Mme LE MOELLIC et Mme LEFAUCHEUR (cette dernière a adhéré à la FCPE après le tirage au sort).

Nombre d'inscrits : 471
Nombre de votants : 159 dont 41 bulletins nuls.
Taux de participation : 33.7% (contre 32,03% en 2019/2020, 36.68% en 2018/2019 et 32.28% l'année 2017/2018).
Nombre de sièges pourvus avant tirage au sort : 9 sur 12.

> Rappel du rôle du conseil d'école :

En sont membres:
- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Le conseil d'école :
- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

Nous rappelons que seuls les parents titulaires, ou les suppléants remplaçant un titulaire absent, peuvent s'exprimer si un vote est nécessaire lors du conseil d'école.

> Relations parents élus / parents d'élèves :

Les parents peuvent contacter les parents élus sur l'adresse mail :

fcpeauditoire@gmail.com

> Organisation des élections:

Une partie des parents qui se sont présentés ainsi que Mme FIANCET, directrice et Mme BRILLU, enseignante, ont pris en charge l'organisation des élections (la mise sous enveloppe, la présence au bureau de vote).

Le vote s'est fait uniquement par correspondance.

Cette tâche reste contraignante, il serait bien que plus de personnes puissent prendre part à la mise sous enveloppe.

> Dates des deux autres conseils:

Le 2ème conseil d'école se déroulera le jeudi 11 mars 2021 à 18h15.

Le 3ème conseil devait avoir lieu le lundi 7 juin 2021 à 18h15.

3) Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été transmis préalablement aux parents élus et aux élus afin qu'ils puissent le consulter et l'annoter avant le conseil. C'est un règlement qui suit le règlement départemental.

Le règlement a été adopté à l'unanimité sans modification.

Il sera disponible notamment sur le panneau d'affichage dans le hall de l'école et sur le site : *www.**ecole**-elementaire-**auditoire**-chartres.ac-rennes.fr*

Il sera distribué à tous les parents avec un mot à signer pour confirmer la bonne prise en compte du règlement.

4) Présentation du PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté)

Deux exercices PPMS doivent être réalisés dans l'année, dont au moins un sur les risques d'attentat.
Le PPMS a été mis à jour. M. GAUBERT le conseiller de prévention départemental et M. BOUVIER, directeur associé, ont été sollicités à cette fin l'année dernière.
Nous attendions la mise en service du système d'alerte pour faire le premier exercice. C'est chose faite, le premier exercice se déroulera donc le mardi 17 novembre. Il s'agira d'un exercice intrusion.

M. CORDONNIER nous informe qu'il a été demandé de réfléchir à un moyen de communications entre enseignants plus pertinent que le talkie-walkie.
Mme PERRUSEL indique que le matin, du côté Grandmaison, les parents sont nombreux et qu'en cas d'intrusion il serait difficile de faire quelque chose.
M. CORDONNIER rappelle l'importance d'être très vigilant pendant les entrées/sorties.

Un exercice incendie a été réalisé le 22 septembre 2020, dans le respect du protocole sanitaire.

5) Projet d'école et actions pédagogiques 2020-2021.

X Le projet d'école 2021-2025 va être élaboré cette année.
Il fera l'objet d'un temps de concertation avec les parents élus et l'équipe du temps périscolaire.
Le nouveau projet d'école devra être présenté au deuxième conseil d'école.
Afin de pouvoir réunir le plus de partenaires possibles les temps d'échanges se feront à partir de 18h30. Il est important de prévenir à l'avance pour que chacun puisse s'organiser.

X Les projets :

O Projets musique en CP/CE1, projet de l'année dernière reconduit:

Sur le thème : Mise en musique de l'album, le magicien des couleurs, création d'un CD, pour les CP et. Jonathan FOUCHET intervient auprès des 5 classes le lundi matin et le jeudi après-midi, tous les 15 jours.

O « Orchestre à l'école » :

27 élèves de CE2 sont concernés, répartis sur 3 classes : CE1/CE2 de Mme ABRAHAM, CE2/CM1 de Mme DUFEU et M. THOMAS et les CE2 de M. LESSARD.
M. LESSARD et M. HOELLARD (service Enfance) prennent en charge le groupe « instrument » tous les lundis de 13h à 15h.
Emeline a réservé la salle du pôle Sud pour le mois de juin mais pour l'instant tout est en attente.

O Le cross solidaire :

Il aurait dû avoir lieu jeudi 5 novembre. Du fait du protocole sanitaire il a été annulé. Seuls les CM auraient couru. Les classes du groupe violet pouvaient venir les encourager.

Cette action se déroule en partenariat avec l'association TERIA. *(En 1981, au Collège de Fontenay, naît le Club Sans Frontières qui anime partenariats et échanges avec des écoles africaines. En 2001, à l'initiative d'anciens élèves une association appelée « Teria » (amitié en langue bambara) est créée. Conjointement, une association jumelle se monte dans le village de Tendeli. Désormais Teria-Chartres et Teria-Tendeli vont travailler en étroite collaboration).*

Les bénévoles de l'association viendront se présenter aux classes de CP plus tard dans l'année (à cause du protocole sanitaire). Ils montreront également aux élèves de toute l'école le fonctionnement de la pompe à eau qui sera installée en Afrique à l'issue des actions mises en place en France.

O Les spectacles du pôle sud :

"Rick le cube ": le 13 octobre 15h : pour tout le groupe violet.
Le groupe bleu assistera à un autre spectacle ultérieurement.

O Le fleurissement, date d'inauguration à définir :

Les élèves de CM1/CM2 sont engagés sur le projet sur le thème cette année de : « L'ART ET LA MANIERE DE RECYCLER LA MATIERE ».

O Chaque période un moment convivial :

La grande lessive : « Inventons notre histoire » a eu lieu le jeudi 15 octobre avec exposition des œuvres à chaque entrée de l'école.

D'autres actions sont en projet mais en attente à cause du protocole sanitaire.

O Structure de la cour du bas :

Les enseignants remercient la municipalité pour la réactivité de la mise en fonction de cette structure.
Cependant elle s'avère beaucoup trop petite pour des élèves de 6 à 8 ans.
Qu'est –il possible de faire ?
M. RUBAUD propose de recontacter le vendeur et de l'interroger sur la pertinence du conseil par rapport à la taille de cette structure par rapport au public visé.

L'emplacement du « garage à vélos » cycle 2 sera également revu.

6) Questions proposées par les représentants des parents d'élèves

Lecture d'un texte en hommage à Samuel PATY par les parents élus.

Pour l'école : Le ressenti est très positif
CP : 17 sourires / 2 moyens / O mécontent
CE1 : 11 sourires / 1 moyen / 0 mécontent
CE2 : 14 sourires / 0 moyen / 0 mécontent
CMI : 13 sourires / 1 moyen / 0 mécontent
CM2 : 12 sourires / 0 moyen / 0 mécontent
Divers : 31 sourires / 11 moyens / 0 mécontent

- Le protocole sanitaire est plutôt bien organisé. La FCPE demande le protocole si non port du masque par les enfants.
→ L'école est obligatoire (loi) et le masque aussi (protocole ministériel). Par conséquent, les familles qui refusent le masque sans motif médical justifié et validé par le Médecin Conseiller technique sont dans l'obligation de mettre en œuvre l'Instruction En Famille (IEF), d'en informer la Mairie et le service DIVEL 1 de la Direction académique.

Pour la gratuité des masques, la mairie nous indique que l'espace citoyen chartrain met à disposition des masques enfants.

La FCPE s'interroge pour l'acquisition d'un matériel informatique, lors du premier confinement des aides ont été possibles via la CAF.

- Certains enfants éprouvent des difficultés de compréhension avec le masque des instituteurs.

- Les gestes barrières (absence de masque et distanciation sociale) sont de moins en moins respectés par certains parents.
→ Il sera demandé au policier municipal d'être présent aux différentes entrées/sorties et un mail de rappel a été adressé à l'ensemble des familles.

- Certains parents arrivent tard chercher les enfants ce qui génère des temps longs d'attente quand on a des fratries.

- Regret que les horaires soient les mêmes pour les deux écoles, il est compliqué de respecter les horaires. L'accueil périscolaire est-il gratuit de 16h30 à 16h45?
→ M. RUBAUD est conscient du désagrément mais il rappelle que les enfants de l'Auditoire concernés par ces départs avant 16h45 sont invités à patienter avec un animateur périscolaire, au niveau des marches dans la cour du haut. Après 16h45, ils sont conduits à l'accueil périscolaire. De plus, la facturation est calculée au $\frac{1}{4}$ d'heure, avec un décompte à la minute.

- Difficultés de se garer (avec habitants du lotissement très mécontents) :
→ Mr Cordonnier rappelle aux parents d'élèves : l'impasse Grandmaison est un espace public. Néanmoins même pour une courte durée le respect du stationnement prime.
Ces difficultés sont accentuées du fait des 4 entrées et de la présence du préfabriqué sur le parking principal. Cette emprise sur le parking sera enlevée à la fin du mois de novembre.

- Quelles sont les mesures prises et avec quelle échéance pour l'éradication des chenilles car cour rétrécie pour plus de 100 élèves avec le risque de poils urticants qui tombent sur les enfants.
→ Des pièges à phéromones ont été disposés (c'est pour cela que les barrières ont pu être enlevées). Ils seront particulièrement surveillés. La FCPE rappelle les conséquences sur la santé et qu'elle sera vigilante sur les échéances de surveillance.

- La température de l'eau pour le lavage de main pourrait-elle augmenter lors de l'hiver?

→ M. RUBAUD va voir ce qu'il est possible de faire. Cela pose quelques difficultés notamment parce que les enfants ne restent pas assez longtemps au niveau des lavabos pour que l'eau chauffe. De plus il faudrait trouver une température adéquate entre confort et sécurité sanitaire.

Pour le périscolaire et la restauration, le ressenti est plutôt positif mais avec des nuances :

CP : 14 sourires / 4 moyens / 1 mécontent
CE1 : 9 sourires / 3 moyens / 0 mécontent
CE2 : 14 sourires / 0 moyen / 0 mécontent
CMI : 12 sourires / 0 moyen / 1 mécontent
CM2 : 12 sourires / 0 moyen / 2 mécontents
Divers : 29 sourires / 9 moyens / 2 mécontents

Pour la restauration scolaire :

- Il est remonté à plusieurs reprises que la cantine est trop bruyante.
→ Les services enfance et restauration travaillent ensemble pour améliorer la situation mais les effectifs et la configuration des locaux représentent des contraintes importantes.
M. CORDONNIER nous informe d'un potentiel projet de futur restaurant scolaire proche de l'école. Mais pour l'instant il n'en est que l'étude de faisabilité.

- Le temps du repas semble court, plusieurs enfants disent ne pas avoir le temps de finir de manger.
→ Il est contraint par les deux services. Le premier service se fait de 12h15 -12h50. Le deuxième service ensuite.

- Par ailleurs, il est remonté plusieurs fois que les enfants n'ont pas assez à manger car les premiers qui se servent ne laissent pas assez aux autres.
→ La FCPE fait part de sa priorité pour que les enfants mangent convenablement malgré ses contraintes.

- **Des rappels sont faits au micro pour que chacun respecte l'autre en se servant correctement.**
→ Les parents d'élèves ne sont pas favorables au micro. Il s'agit d'un nouvel outil apprécié des équipes d'encadrement et favorisant les transmissions d'informations auprès des enfants. M. RUBAUD précise qu'il y a 2 agents pour le service et 2 animateurs par salle. Un animateur s'occupe du pointage et passe donc table par table. Le deuxième a une vision plus générale et un rôle de régulation.

- Avant le repas, les parents nous font remonter l'utilisation de solution hydroalcoolique (SHA) au lieu de l'eau et du savon. Qu'en est-il ? Le savon est à privilégier !
→ L'utilisation de gel a deux avantages : c'est rapide et on peut s'assurer que tous les enfants sont passés avant de manger.
Le choix du gel s'est orienté vers des produits naturels.

- Comment les parents peuvent-ils prévenir le personnel de cantine que leur enfant ne mange ni viande ni charcuterie, car cela ne peut être mis sur le dossier de rentrée ?
→ Vous pouvez l'informer par tous moyens. Cependant, cet animateur ne pourra rien faire de cette information dans la mesure où il ne pourra l'indiquer sur aucun fichier. En effet depuis l'entrée en vigueur en France du RGPD (Règlement général de protection des données personnelles), le 1er janvier 2018, ne doivent figurer sur les fichiers que les informations à caractère personnel (nom, prénom, numéro de téléphone, de sécurité sociale, mail...) nécessaires à la finalité pour lesquelles elles sont collectées (ex: pour la facturation : l'adresse des parents ou coefficient familial). A défaut, le collecteur s'expose à des sanctions financières de la CNIL.
Le traitement des données à caractère personnel d'informations dites sensibles (opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques, appartenance

syndicale, santé, données biométriques ...) est par principe, interdit sauf dans certains cas très limitatifs notamment à des fins médicales (ex : PAI). En tout état de cause, la collecte de telles données lorsqu'elle est autorisée doit être sécurisée.
La commune de Chartres n'a pas besoin pour les finalités auxquelles elles destinent les informations à caractère personnel collectées d'avoir connaissance qu'un enfant ne mange pas de viande (nombre de repas par jour, facturation), cette donnée ne pourra pas être collectée et donc inscrite sur les fichiers sauf cas particulier des protocoles alimentaires (médicaux).

Pour le périscolaire du midi :

- Le manque de surveillance des animateurs est remonté à plusieurs reprises pour fait de violence entre enfants et jeux dangereux
→ Il est très important pour pouvoir régler ces situations d'être au courant rapidement. Il ne faut pas hésiter à contacter directement M. RUBAUD, afin qu'elles soient resituées dans leur contexte.
- Le manque d'activités régulières et variées s'est fait ressentir pendant le temps du midi, certains enfants s'ennuient.
→ C'est une volonté de l'équipe d'animation de faire évoluer ces temps. Il a fallu dans un premier temps prendre en compte les protocoles sanitaires et s'adapter à une nouvelle organisation plus contraignante. Des propositions seront faites en période 2.

- Le souhait de retrouver les TEP est mentionné.

- La cour du groupe bleu est vraiment petite sans préau, pas de possibilité de sortie par temps pluvieux.
→ Les parents d'élèves soumettent l'utilisation du préau scolaire.

Pour le périscolaire du soir :

- La mise en place de l'étude surveillée est très appréciée.
→ À ce jour, il y a peu de recul. Il y a un delta important entre les inscrits et les présents peut-être dû au confinement (en début de période).
L'idée est de créer des habitudes de travail. Il y a deux animateurs par groupe d'environ 25 élèves. Pour les enfants–non-inscrits à l'étude, l'accueil périscolaire fonctionne normalement.
- Le goûter est répétitif et trop léger.
→ C'est un goûter. Il y est proposé à chaque fois soit du pain (2fois par semaine) + confiture ou chocolat, soit des fruits, ou compote avec des gâteaux secs, soit un laitage avec des gâteaux secs.